



REVALORISATION INDEMNITAIRE ET RÉVISION QUADRIENNALE

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES

PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE LA DSJ ?

COMMUNIQUÉ :

La fin de l'année 2026 approche et les personnels administratifs des services judiciaires restent dans l'attente de réponses concrètes concernant la revalorisation indemnitaire et la révision quadriennale de leur IFSE.

Dans plusieurs directions du ministère de la Justice, les démarches relatives à la révision quadriennale sont d'ores et déjà engagées, avec l'instruction progressive des situations des agents concernés.

Du côté de la Direction des Services Judiciaires (DSJ), les informations disponibles restent, à ce jour, **limitées voire inexistantes**.

Ce manque d'information entretient l'**incertitude** et suscite de **légitimes interrogations** parmi les personnels administratifs. Les personnels administratifs souhaitent simplement pouvoir disposer d'une information **claire** et **transparente** sur l'avancement de ces dispositifs.

FO JUSTICE EXIGE DES RÉPONSES !

Les agents ne peuvent rester indéfiniment dans l'expectative. Ils sont en droit de connaître les mesures qui les concernent et les échéances auxquelles ils peuvent prétendre.

► FO JUSTICE demande à la DSJ de préciser :

- L'état d'avancement de la revalorisation indemnitaire et les modalités de sa mise en œuvre ;
- Le calendrier de la révision quadriennale et les modalités d'examen des dossiers ;
- Les échéances prévisionnelles pour les agents concernés ;
- Les garanties d'équité de traitement entre les personnels administratifs des différentes directions du ministère

Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail des services gestionnaires, mais simplement de permettre aux agents de disposer d'une **visibilité suffisante** sur leur situation.

L'ÉQUITÉ NE DOIT PAS DÉPENDRE DE LA DIRECTION D'AFFECTATION !

Les personnels administratifs des services judiciaires contribuent chaque jour au fonctionnement et à la continuité du service public de la Justice. Leur engagement doit se traduire par des mesures **concrètes**, mais également par une **information transparente** et un **traitement équitable** de leur situation indemnitaire.

► FO Justice refuse que les personnels administratifs de la DSJ soient laissés dans l'incertitude alors que des démarches sont déjà engagées dans d'autres directions du ministère.

► FO Justice exige des réponses claires, un calendrier précis et des engagements concrets.

À défaut de réponse rapide et de garanties suffisantes, FO Justice prendra toutes ses responsabilités et n'exclut aucune action, y compris le boycott des instances.

Les Personnels Administratifs des Services Judiciaires, comme l'ensemble des Personnels Administratifs de la Justice, exigent VISIBILITÉ, TRANSPARENCE, ÉQUITÉ et RESPECT !

LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS VEULENT DES ACTES, PAS DE NOUVELLES INCERTITUDES !

FO Justice – le 12 Octobre 2026